

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 20 septembre 2018
Délibération n° : 2018_ 52
Date de convocation : 11 septembre 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180920-2018D52RNNBis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018



Objet : **Demande de subvention d'investissement pour la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont-Viso**

Par la suite d'une convocation en date du 11 septembre 2018, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, à Guillestre, le 20 septembre 2018 à 17 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Vice-Présidents : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale (excusée) ; Christian LAURENS, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras ; Valérie GARCIN-EYMEOD Conseillère Départementale (excusée) ; Jacques BONNARDEL, Maire d'Abriès, Philippe CHABRAND, Maire d'Arvieux.

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- Le décret n° 2007-182 du 8 février 2007 portant création de la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso ;
- La convention signée en date du 2 septembre 2009 qui institue le Parc naturel régional du Queyras en gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso et qui précise les missions du Parc naturel régional du Queyras pour élaborer un plan de gestion et mettre en œuvre les opérations dudit plan de gestion.
- Les besoins et l'opportunité de mettre en œuvre 2 opérations programmées par le plan de gestion 2014-2018.

Considérant :

- Qu'il est possible d'obtenir un financement d'investissement exceptionnel de la part de l'Etat ;
- Que le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas Mont Viso prévoit dans le cadre de l'objectif « V Promouvoir la recherche appliquée à la gestion » et de l'opération « SE41- Affiner la carte de

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 20 septembre 2018
Délibération n° : 2018_ 52
Date de convocation : 11 septembre 2018

Objet : **Demande de subvention d'investissement
pour la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont-Viso**

végétation et actualiser l'inventaire des habitats » de pouvoir bénéficier d'une carte de végétation précise nécessaire à la connaissance, la localisation et le suivi des habitats ;

- Que le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas Mont Viso prévoit dans le cadre de l'objectif « V Promouvoir la recherche appliquée à la gestion » et de l'opération « SE16 Inventorier les chiroptères » de procéder à l'inventaire et la localisation des chauves-souris.

Le Bureau, réuni le 20 septembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	6	Nombre de suffrages exprimés :		
Nombre de suffrages :	6	Votes Contre :	0	Pour : 4
Nombre de membres présents :	4	Abstentions :	0	
Nombre de membres représentés :	0			

Décide :

D'approuver le plan de financement pour l'acquisition de prise de sons et l'élaboration de la carte de végétation par la réserve naturelle, précisé ci-dessous :

- Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
<u>Investissement</u>			
Achat de matériel de prise de son et d'écoute passive	3 689 € HT	Investissement exceptionnel 2018 DREAL-Etat	3 689 € HT

<u>Fonctionnement</u>			
Carte de la végétation au 1/10 000ème	14 000 € TTC	Investissement exceptionnel 2018 DREAL-Etat	14 000 € TTC

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 20 septembre 2018
Délibération n° : 2018_ 52
Date de convocation : 11 septembre 2018

Objet : **Demande de subvention d'investissement
pour la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont-Viso**

De solliciter l'Etat pour accord de financement, destiné à couvrir les dépenses des opérations du plan de gestion citées ci-dessus.

D'autoriser le Président ou le Directeur à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents requis.

De déployer les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre,

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

Christian GROSSAN

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS' around the bottom edge. The signature is written across the center of the stamp.